

# **Le communiqué du conseil des ministres du 25 février 2015**

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 25 février 2015, à Sédhiou, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République.

A l'entame de sa communication le Chef de l'Etat a adressé ses remerciements aux populations des régions de Sédhiou, Kolda et Ziguinchor pour la mobilisation exceptionnelle et l'accueil chaleureux qui lui a été réservé à l'occasion de la visite qu'il a effectuée, du 19 au 25 février, dans la Région naturelle de Casamance.

A cet égard, il a insisté sur la haute portée de cette visite, moment privilégié pour matérialiser, par des actions tangibles, ses engagements lors des conseils des ministres délocalisés à Ziguinchor et à Kolda.

Le Chef de l'Etat a, également, indiqué que cette tournée constitue un nouveau départ pour renforcer le processus de paix et le développement territorial de la Casamance à travers la réalisation effective d'infrastructures et d'équipements dans des domaines prioritaires du transport, de la santé, de l'énergie, de l'hydraulique, du sport, de l'agriculture et de l'environnement.

Dans ce cadre, il a engagé le Gouvernement à mettre en œuvre, sans délai, sa décision de subventionner, à hauteur de 50 %, le tarif actuel du voyage en

classe économique (qui passe de 10.500 FCFA à 5000 CFA) dans les navires de transport public exploités sur la liaison Dakar - Ziguinchor pour relancer l'économie locale afin d'assurer le bien être des populations, surtout celles les plus vulnérables.

Abordant le point de sa communication portant sur le 11ème Conseil des ministres délocalisé à Sédhiou, le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre de présenter les mesures retenues lors du Conseil interministériel de Développement de la Région de Sédhiou, tenu le 24 février 2015.

Le Premier Ministre, a ainsi, fait part au Conseil des recommandations issues du Conseil interministériel, structurées autour d'un Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) 2015-2017 de la Région avec 15 projets phares.

A ce titre, il a été retenu de faire bénéficier à la Région une enveloppe globale de deux cents milliards (200 000 000 000) de francs CFA, destinée à financer quatre-vingt quinze (95) opérations, tous secteurs confondus, programmées durant la période 2015-2017, axées principalement sur le désenclavement, le renforcement de la vocation agricole de la Région, la promotion du tourisme, la création d'emplois et de richesses, la gouvernance territoriale, l'accès aux services socio-économiques de base (électricité, eau, santé et nutrition etc.), la sécurité et la culture, de façon à inscrire la Région de Sédhiou dans une nouvelle dynamique de développement, en parfaite cohérence avec le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Le Premier Ministre a, par ailleurs, rendu compte des activités gouvernementales marquées par sa participation, au nom du Chef de l'Etat, à la célébration de la fête nationale de la République sœur de Gambie, en évoquant la pose de la première pierre du pont sur le Fleuve Gambie.

A sa suite, le Président de la République, a d'abord, magnifié le lancement des travaux du Pont sur le Fleuve Gambie qui va hâter le désenclavement externe de la Casamance, tout en adressant ses chaleureuses félicitations au Président de la République de Gambie, Son Excellence Yaya Jammeh pour son engagement déterminant, la Banque africaine de Développement (BAD), les pays amis (Corée du Sud, Pays Bas, Etats-Unis), les partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs locaux qui œuvrent sans relâche pour la paix et le développement de la Casamance.

Il a, en outre, félicité le Premier Ministre et les membres du Gouvernement pour la parfaite organisation du Conseil interministériel et la qualité des travaux.

Sur la base des propositions retenues, en concertation avec tous les acteurs du développement territorial, le Président de la République a validé le Programme d'investissements prioritaires de la Région de Sédhiou, selon la répartition sectorielle indiquée, tout en rappelant l'urgence d'engager le développement prioritaire de cette région démunie et enclavée.

A ce sujet, il a demandé au Premier Ministre de veiller particulièrement à l'exécution immédiate et au suivi permanent de tous les projets d'infrastructures de base programmés dans la région, en mettant l'accent sur :

- la Construction d'un Hôpital régional fonctionnel, de nouveaux postes et centres de santé dans les 3 départements, le renforcement du plateau technique et des ressources humaines ;

- la construction du pont de Marsassoum, le bitumage sur 130 km de la boucle du Boudié (Sédhiou- Marsassoum-Sansamba) dont le démarrage effectif devrait intervenir au courant de cette année ;

- le relèvement du taux d'accès à l'électricité avec le démarrage d'un programme spécial d'électrification d'urgence permettant l'électrification des villages et l'interconnexion de ceux disposant déjà de poteaux électriques ;

- l'accélération de la mise en œuvre du Projet Pôle de Développement de la Casamance et du Programme national d'Investissement agricole comprenant la réalisation de pistes de production, la réhabilitation et l'aménagement de vallées et le renforcement de l'équipement agricole des producteurs de la Région ;

- l'érection de Sédhiou en pôle aquacole national à travers l'accélération du Programme de développement de l'aquaculture avec la création de fermes piscicoles, de complexes frigorifiques à Sédhiou et à Bounkiling et la mise à disposition de camions frigorifiques ;

- la résorption des abris provisoires avec la réalisation d'au moins 17 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM), de 05 écoles primaires, de salles de classe dans les cycles élémentaire et moyen, ainsi que la construction du lycée de Goudomp ;
- la construction des stades régional et municipal de Sédhiou ;
- l'amplification des actions en faveur de la création d'emplois à travers l'extension du Domaine Agricole Communautaire de SEFA et le renforcement des interventions du PAPEJ avec la réalisation de fermes agricoles, aquacoles et avicoles.

Le Président de la République a, également, invité le Gouvernement à mettre en cohérence tous les investissements de l'Etat et de ses partenaires en Casamance, à travers la mise en place, dans les meilleurs délais, de l'Agence Territoriale de Développement de la Casamance et d'un Programme intégré de Développement de la Casamance dans l'optique de la consolidation de l'émergence du Pole-territoire Casamance.

Abordant le point de sa communication relatif au développement du Tourisme, le Chef de l'Etat a rappelé au Gouvernement, sa volonté, déjà exprimée lors du lancement de la saison touristique 2013-2014, le 29 novembre 2013, à Saly Portudal, de faire du Tourisme un levier du développement durable, facteur de création d'emplois et d'épanouissement des populations.

Dans cette perspective, il a demandé au Gouvernement de hâter la mise en œuvre du plan d'urgence de relance du Tourisme, à travers la remise aux normes internationales des stations de Saly et Cap Skirring, la lutte hardie contre le phénomène de l'érosion côtière, mais surtout de faire de la promotion de la « Destination Sénégal », l'instrument majeur de la relance du tourisme.

A ce sujet, le Chef de l'Etat a décidé de faire de la Casamance une Zone touristique spéciale d'Intérêt national et a demandé au Gouvernement de préparer un projet de loi portant sur l'exonération de charges fiscales et sociales pour favoriser l'installation d'entreprises et de promoteurs touristiques dans la Région naturelle de Casamance.

Le Ministre de l'Economie des Finances et du Plan a fait le point sur la situation économique nationale et sur la conjoncture internationale.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE) a présenté une communication portant sur le suivi de la mise en œuvre des activités du PSE.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

§ Le projet de loi portant modification de certains articles du Code général des Impôts.

§ Le projet de loi relatif à l'interdiction de la production, de l'importation, de la détention, de la distribution, de l'utilisation de sachet plastiques à faible micronnage et à la gestion rationnelle des déchets plastiques ;

Au titre des mesures d'ordre individuel, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Monsieur Abdou Aziz NDIAYE, Professeur d'enseignement secondaire, est nommé Président du Conseil de Surveillance de l'Office des Pupilles de la Nation ;

§ Monsieur Mamadou Saliou DIALLO, Pharmacien, est nommé Directeur général de l'Office des Pupilles de la Nation ;

§ Madame Fama FALL, Professeur d'Economie familiale et sociale, est nommée Inspectrice technique au Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat ;

§ Monsieur Ma Sène SARR, Inspecteur de l'Enseignement moyen secondaire, est nommé Directeur de l'Ecole nationale de Formation professionnelle des Maitres d'Enseignement technique et professionnel, en remplacement de Monsieur Ibrahima SANE appelé à faire valoir ses droits à une pension de de retraite.